

Théâtre et spectacles



CHIFFRES CLÉS 2013 STATISTIQUES DE LA CULTURE

Ministère de la Culture et de la Communication
Secrétariat général

Département des études, de la prospective et des statistiques



THÉÂTRES NATIONAUX

ACTIVITÉ

	r2010/2011				2011/2012				Unités
	Représentations	Entrées			Représentations	Entrées			
		Totales	Payantes	Gratuites		Totales	Payantes	Gratuites	
Total	1 181	588 061	518 799	69 262	1 092	580 821	509 869	70 952	
Comédie-Française*	388	301 217	277 997	23 220	387	266 905	244 496	22 409	
Théâtre national de la Colline	302	91 875	72 661	19 214	283	91 979	71 774	20 205	
Théâtre national de l'Odéon	328	134 620	113 751	20 869	241	160 314	139 052	21 262	
Théâtre national de Strasbourg	163	60 349	54 390	5 959	181	61 623	54 547	7 076	

* Salle Richelieu uniquement, non compris l'activité du Studio-théâtre ; pendant les travaux de la saison 2011/2012, une partie des spectacles a eu lieu dans le Théâtre éphémère dont la jauge de 746 places est inférieure à celle de la salle Richelieu (862 places). Non compris les tournées. Tous spectacles.

Source : MCC/DGCA/DEPS

PERSONNEL PERMANENT

2012	Unités
Total	743
Comédie-Française	417
Théâtre nat. de la Colline	96
Théâtre nat. de l'Odéon	131
Théâtre nat. de Strasbourg	99

Source : MEF/DEPS

Équivalents temps plein, emplois rémunérés directement par les théâtres (loi de finances initiale 2012).

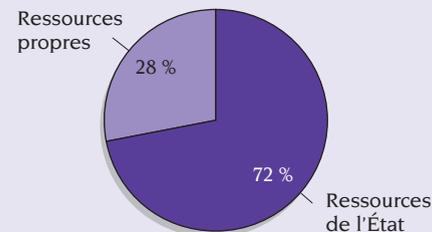
SUBVENTIONS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

	Millions d'euros			
	2009	2010	2011	2012
Total	57,2	57,7	59,9	59,3
Comédie-Française	25,9	26,0	28,0	27,4
Théâtre nat. de la Colline	9,4	9,7	9,8	9,8
Théâtre nat. de l'Odéon	12,2	12,3	12,3	12,3
Théâtre nat. de Strasbourg	9,7	9,7	9,8	9,8

Subventions pour charges de service public (loi de finances initiale).
 Pour la Comédie-Française, hors caisse de retraite.
 Pour le Théâtre national de Strasbourg, y compris la subvention de fonctionnement de l'école.

Source : MEF/DEPS

RESSOURCES DES THÉÂTRES NATIONAUX EN 2011 : 75,6 MILLIONS D'EUROS



Source : MCC/DGCA/DEPS

CENTRES DRAMATIQUES NATIONAUX ET RÉGIONAUX

ACTIVITÉ

	2008/2009				2009/2010				2010/2011			
	Total	Au siège	En tournées	Inter CDN	Total	Au siège	En tournées	Inter CDN	Total	Au siège	En tournées	Inter CDN
Représentations tous spectacles (<i>unités</i>)	8 184	5 442	3 117	375	...	5 433	2 964	5 311	3 119	...
Entrées payantes tous spectacles (<i>milliers</i>)	1 489	1 026	570	107	...	1 043	1 038
Établissements concernés (<i>unités</i>)	39	38	37	///	39	37	37	...	39	39	37	...

Inter CDN : présence d'un centre dramatique dans un autre centre dramatique (doublons).

Source : MCC/DGCA/DEPS

RÉPARTITION DES REPRÉSENTATIONS ET DES SPECTATEURS* AU SIÈGE PAR DISCIPLINE

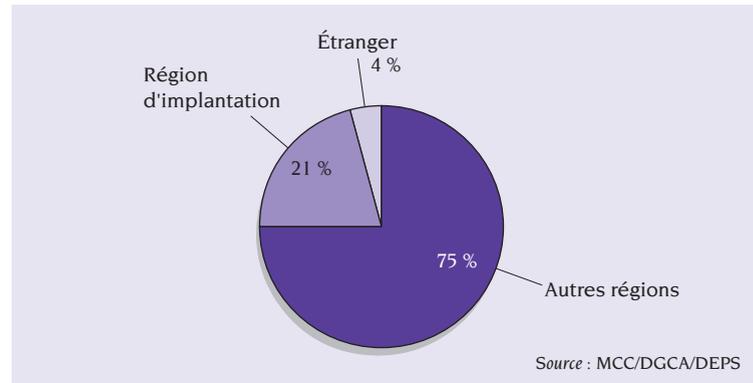
2010/2011	<i>Unités</i>	
	Représentations	Spectateurs*
Total	5 311	1 195 676
Théâtre	4 793	1 035 855
Danse	224	78 604
Musique	126	30 799
Pluridisciplinaire	168	50 418

* Entrées payantes et gratuites.

Source : MCC/DGCA/DEPS

Les centres dramatiques nationaux sont des établissements de création et de diffusion théâtrale mis en place à l'initiative de l'État. Un contrat de décentralisation de trois ans lie son directeur, le plus souvent un metteur en scène, avec l'État.

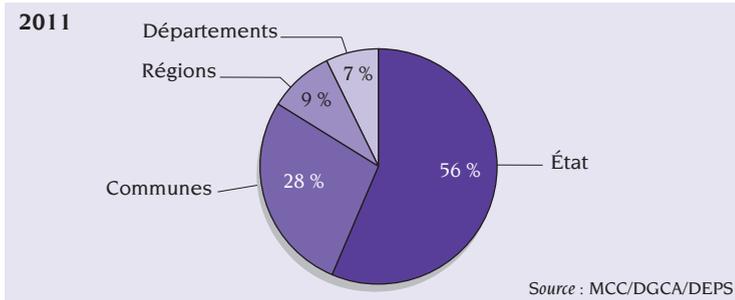
RÉPARTITION DES 3 119 REPRÉSENTATIONS DES TOURNÉES DES CDN PAR LIEU EN 2010/2011



CENTRES DRAMATIQUES NATIONAUX ET RÉGIONAUX

SUBVENTIONS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

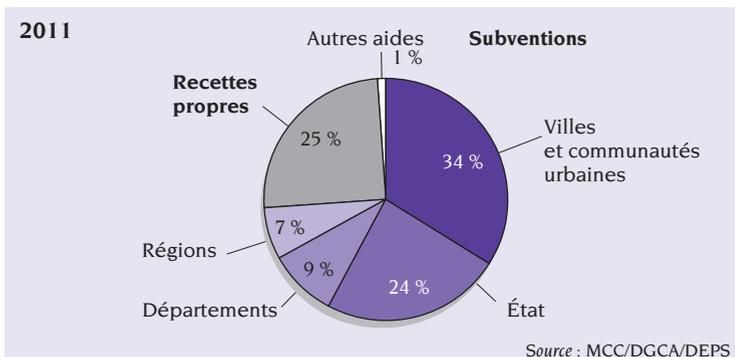
	Millions d'euros						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total	55,4	57,0	57,6	59,2	59,9	60,6	60,9
Subventions de fonctionnement TTC.					Source : MCC/DGCA/DEPS		

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
108,6 MILLIONS D'EUROS (TTC)

SCÈNES NATIONALES

ACTIVITÉ

	Unités			
	2008/09	2009/10	2010/11	
Entrées payantes	1 951 968	2 022 751	2 112 214	
<i>dont entrées en sorties scolaires</i>	458 571	454 542	462 909	
Établissements concernés	69	69	69	
Non compris les séances de cinéma.				
				Source : MCC/DGCA/DEPS

RÉPARTITION DES RECETTES DU BUDGET
DES 69 SCÈNES NATIONALES : 235,3 MILLIONS D'EUROS

AIDES AUX COMPAGNIES DRAMATIQUES INDÉPENDANTES

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Compagnies aidées (unités)	599	643	592	632	643	633	625	627	589	610	627	628
Aides à la production	321	369	327	350	344	333	316	288	296	309	331	314
Aides annuelles	28	9	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Compagnies conventionnées	250	265	264	282	299	300	309	339	293	301	296	314
Montant (millions d'euros)	21,0	21,2	22,4	24,1	26,9	28,1	28,9	29,0	26,4	26,8	27,1	28,8

Aides attribuées aux compagnies dramatiques pour leurs activités de création et de production par les Directions régionales des affaires culturelles du ministère de la Culture et de la Communication après avis de commissions régionales d'experts. Concerne le théâtre, le cirque et les arts de la rue.

Source : MCC/DGCA/DEPS

COMPAGNIES AIDÉES PAR RÉGION

2011	Unités	Milliers d'euros	2010	Unités	Milliers d'euros
	Nombre	Montant des aides		Nombre	Montant des aides
Total	628	28 777	Lorraine	16	379
Alsace	23	776	Midi-Pyrénées	26	917
Aquitaine	21	617	Nord – Pas-de-Calais	37	1 084
Auvergne	16	458	Basse-Normandie	18	521
Bourgogne	18	809	Haute-Normandie	19	521
Bretagne	27	1 177	Pays de la Loire	21	3 032
Centre	16	866	Picardie	14	395
Champagne-Ardenne	12	303	Poitou-Charentes	19	742
Franche-Comté	12	324	Provence-Alpes-Côte d'Azur	34	1 734
Île-de-France	162	8 604	Rhône-Alpes	56	3 728
Languedoc-Roussillon	27	985	Départements d'outre-mer	25	499
Limousin	9	306			

Source : MCC/DGCA/DEPS

THÉÂTRES PRIVÉS

ACTIVITÉ DES THÉÂTRES PRIVÉS DE PARIS

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Représentations (unités)	11 323	11 332	11 629	12 113	14 445	15 169	15 598	17 286	16 897	18 177	19 240	18 869	15 089
Entrées payantes (milliers d'unités)	2 394	2 770	2 914	3 130	3 020	2 845	2 935	3 229	3 222	3 585	3 203	3 313	2 980
Recettes (millions d'euros)	65,0	75,1	81,4	92,1	85,4	80,5	85,3	96,9	103,6	122,7	101,9	105,2	90,0

Concerne uniquement les spectacles du répertoire protégé de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) programmés par des théâtres privés parisiens soumis à la taxe fiscale au taux de 3,5 % au profit de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP). Source : ASTP/SACD/DEPS

En 2011, toutes représentations confondues, l'activité des théâtres privés à Paris est de : 15 341 représentations pour 3,31 millions de spectateurs et 109,7 millions d'euros (ASTP).

À partir de 2002, les recettes sont celles des représentations données dans l'année (auparavant les recettes correspondaient aux encaissements réalisés dans l'année).

AIDES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION À LA CRÉATION DRAMATIQUE

AIDES À LA CRÉATION DE TEXTES DRAMATIQUES

	Unités						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dossiers présentés	507	692	528	490	567	524	583
Aides attribuées	109	82	68	45	56	38	54

Source : CNT/DEPS

Non compris les aides forfaitaires aux auteurs et aux traducteurs.
À partir de 2007, ces aides sont gérées par le Centre national du théâtre.

FACTURATIONS DE LA TAXE FISCALE SUR LES SPECTACLES

	Milliers d'euros		
	2009	2010	2011
Total	6 430	6 819	5 501
Taxe sur les spectacles en lieux fixes	3 991	3 759	4 264
Taxe sur les spectacles en tournées	2 439	3 060	1 237

Source : ASTP/DEPS

La perception de la taxe concerne l'ensemble des spectacles issus du secteur théâtral privé y compris lorsqu'ils sont diffusés par un établissement à statut public ou subventionné.

Taxe sur les spectacles perçue au profit de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), afin de soutenir « la création théâtrale, la production de spectacles d'art dramatique, lyrique et chorégraphique, la promotion et la diffusion des œuvres dramatiques lyriques et chorégraphiques en direction du public le plus large possible ».

FRÉQUENTATION DES SPECTACLES VIVANTS

2008

Sur 100 personnes de 15 ans et plus de chaque groupe sont allées :

	au moins une fois au cours de leur vie				au cours des douze derniers mois			
	Pièce de théâtre jouée par des professionnels	Cirque	Spectacle de rue	Spectacle d'amateurs	Pièce de théâtre jouée par des professionnels	Cirque	Spectacle de rue	Spectacle d'amateurs
Total	58	78	62	46	19	14	34	21
Hommes	57	79	65	50	18	13	36	23
Femmes	58	77	59	43	19	14	31	20
15 à 19 ans	61	71	50	33	32	12	35	20
20 à 24 ans	62	75	69	46	23	14	44	27
25 à 34 ans	64	77	66	48	18	21	39	24
35 à 44 ans	62	80	82	50	16	22	42	24
45 à 54 ans	62	77	67	52	19	12	35	25
55 à 64 ans	59	79	66	51	20	10	35	23
65 ans et plus	67	80	44	38	14	5	16	11
Aucun diplôme, CEP	47	74	49	34	9	8	21	11
CAP, BEP	47	77	66	48	12	15	36	22
BEPC	61	81	69	55	17	15	38	26
Bac	68	82	68	53	20	20	39	23
Bac + 2 ou + 3	79	86	78	65	29	20	48	32
Bac + 4 et plus	81	87	83	72	47	23	53	41
Élève, étudiant	68	73	58	42	37	12	42	26
Communes rurales	53	78	60	50	14	12	31	23
Moins de 20 000 hab.	51	77	60	43	12	12	31	19
20 000 à 100 000 hab.	51	74	61	44	18	10	32	20
Plus de 100 000 hab.	62	79	65	46	19	14	39	21
Paris <i>intra-muros</i>	78	75	69	59	56	22	42	36
Reste de l'agglomération parisienne	66	82	60	45	28	20	32	20

Source : MCC/DEPS

POUR
EN
SAVOIR
PLUS

SOURCES ET DÉFINITIONS

Les données relatives aux **fréquentations des centres dramatiques nationaux et des scènes nationales** sont les résultats d'enquêtes annuelles menées par la Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture et de la Communication. Les autres données sur ces établissements sont des données administratives.

Les **aides aux compagnies dramatiques** sont attribuées par les directions régionales des affaires culturelles, après avis de commissions régionales d'experts. Elles comprennent :
– l'aide aux compagnies conventionnées : cette aide est attribuée aux compagnies les plus expérimentées, reconnues comme des équipes de référence nationale et internationale par une démarche artistique de grande qualité. Ces

compagnies sont liées à l'État par une convention d'objectifs de 3 ans ;
– l'aide à la production : cette aide est attribuée pour permettre la concrétisation d'un projet de création ;
– l'aide annuelle : cette aide existait jusqu'en 1999, elle a été remplacée progressivement par les deux autres aides.

Les résultats de l'**activité des théâtres privés** de Paris sont établis par la Société des auteurs et compositeurs dramatiques à partir des perceptions des droits d'auteur dus par ces théâtres. La fréquentation concerne donc les seuls spectacles du répertoire protégé par la SACD.

La **taxe sur les spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique** est l'instrument principal du système de solidarité organisé par l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) pour soutenir la création, la production et la diffusion théâtrale dans le secteur privé. Instaurée au 1^{er} janvier 2004 par le Parlement (loi de finance rectificative du 31 décembre 2003), cette taxe de nature fiscale est un impôt affecté, elle vise l'ensemble

des spectacles issu du secteur théâtral privé y compris lorsqu'ils sont diffusés par un établissement à statut public ou subventionné. La taxe est perçue au taux de 3,5 % sur la billetterie hors taxe des spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique organisés sur le territoire français, départements d'outre-mer compris. Perçue au profit de l'ASTP, qui en est à la fois l'organisme collecteur et son bénéficiaire, elle alimente divers dispositifs de soutien dont certains sont réservés aux adhérents de l'Association et d'autres ouverts à tous les redevables de la taxe.

Des aides à la création d'œuvres dramatiques peuvent être accordées par le ministère de la Culture et de la Communication. Depuis janvier 2007, ces aides sont gérées par le Centre national du théâtre.

Les données sociodémographiques relatives à la **fréquentation des spectacles vivants** proviennent de l'enquête sur les pratiques culturelles des Français réalisée par le Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture et de la Communication. Réalisée auprès de

5 004 individus et représentative des personnes âgées de 15 ans et plus résidant en France, elle s'est déroulée du 29 novembre 2007 au 10 février 2008.

Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) – www.astp.asso.fr
Centre national du théâtre – www.cnt.asso.fr
Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) – www.economie.gouv.fr
Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale de la création artistique (MCC/DGCA) – www.culturecommunication.gouv.fr
Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) – www.sacd.fr

RÉFÉRENCES

- Olivier DONNAT, *Les Pratiques culturelles des Français à l'ère du numérique, enquête 2008*, Paris, La Découverte/Ministère de la Culture et de la Communication, 2009 et www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr
- *Rapport d'activité 2011*, Association pour le soutien du théâtre privé, 2012.